



1^{ère} édition – 06 juillet 2024

Règlement

Préambule

Ce règlement a été réalisé selon les règlements de la commission nationale des courses hors stade de la FFA. Les organisateurs de cette épreuve déclinent toutes responsabilités en cas de perte ou de vol et se réservent le droit d'apporter toutes modifications, qu'ils jugeront nécessaires à l'organisation, jusqu'à la dernière minute.

La première édition de *La Belle Course avec Les Bougies de Charroux* est organisée le 06 juillet 2024 par *La French Run*, société par actions simplifiée au capital social de 5000€ inscrite au RCS de Nevers sous le numéro 845 265 966, dont le siège social est situé au 7, allée du Docteur Subert à Nevers (58000).

L'événement se décline sous la forme de quatre épreuves : une balade gourmande et touristique, un 10 km sur route, un 20 km trail ainsi qu'une course médiévale pour les enfants.

Le présent document définit les dispositions relatives aux épreuves et s'applique à tout participant à l'évènement.





Article 1 : Dates et horaires de départ

La première édition de *La Belle Course avec Les Bougies de Charroux* est un événement sportif de course à pied et trail ayant lieu le 06 juillet 2024.

Samedi 06 juillet 2024

- **09h30** : départ de la course médiévale pour les enfants de 1km
- **10h00** : départ de la balade gourmande et touristique de 6 km
- **18h30** : départ du 10 km sur route
- **18h30** : départ du 20 km trail
- **21h00** : dîner à la bougie (sur réservation)

Article 2 : Conditions de participation

1. PPS et licence

Toute participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire par les participants à l'organisateur :

- D'une **licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé running** délivrée par la FFA, ou d'un « **Pass' J'aime Courir** » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation.

(Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées)

- Ou d'une **licence sportive**, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération uniquement agréée, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la **non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition. Les Fédérations suivantes** : FCD – FFSA – FFH – FSPN – ASPTT - FSCF – FSGT – UFOLEP – FÉDÉRATIONS SPORTIVES des ASPTT. Les licences étrangères ne sont pas acceptées.

- Ou la **certification PPS (Parcours de Prévention Santé)** à partir du **01 avril 2024**. Cette certification sera à réaliser sur le site de la FFA (Fédération Française d'Athlétisme) et est valable uniquement 3 mois. Nous vous communiquerons le lien et les informations



détaillées dès que celles-ci paraîtront. **Cette certification vient remplacer le certificat médical d'aptitude pour les majeurs.**

- Ou pour les mineurs : le sportif et les personnes exerçant l'autorité parentale renseignent conjointement un questionnaire relatif à son état de santé dont le contenu est précisé par arrêté conjoint du ministre chargé de la santé et du ministre chargé des sports. Les personnes exerçant l'autorité parentale sur le sportif mineur attestent auprès de l'organisation que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative. A défaut, elles sont tenues de produire un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins de six mois.

Il vous est rappelé que les licences FFTri, FFCO et FFPM ne sont plus valables pour l'inscription aux épreuves hors-stade.

2. Conditions d'âge

Selon les épreuves, une catégorie d'âge minimum est requise. Les distances maximales sont fixées selon les catégories d'âge. Les mineurs pourront être **accompagnés** par leurs parents sur les courses kids et devront **fournir une autorisation parentale** datée et signée.

- **Le 20 km trail** est ouvert à partir de la catégorie juniors (18-19 ans ; 2005-2006) ;
- **Le 10 km sur route** est ouvert à partir de la catégorie cadets (16-17 ans ; 2007-2008) ;
- **La balade gourmande et touristique** est ouverte à toutes les catégories d'âges ;
- **La Course médiévale** est ouverte aux enfants nés de 2011 à 2018.

Article 3 : Handisport

Un départ « handisport » sera donné en anticipation pour les coureurs **en fauteuil roulant**, les **déficients visuels** ainsi que tout autre handicap. Les participants sont **responsables de leur voyage**.

1. Athlète déficient visuel

L'athlète ne peut bénéficier que d'un seul guide.

Les guides sont inscrits à la course de manière classique et devront préciser qu'ils accompagnent une personne en déficience visuelle.

2. Athlète en fauteuil

Le port d'un **casque homologué** et de gants est obligatoire pour les athlètes en fauteuil. L'athlète doit posséder un **fauteuil de compétition** trois roues avec dispositif de freinage conforme aux règles IPC (à propulsion manuelle directe sur mains courantes), il doit être en mesure de le manœuvrer et le maîtriser en toutes circonstances.

Un classement sera établi en fonction des **catégories reconnues** par la Fédération Française Handisport. Les athlètes en fauteuil bénéficient d'un **classement séparé** après la course. Les primes seront organisées en fonction du nombre de participants. Étant considéré de façon officielle comme un sport cycliste, le *hand-bike* n'est **pas autorisé** sur les épreuves.

3. Les Joëlettes

Conformément aux dispositions de la réglementation Hors-Stade, la participation des **Joëlettes est autorisée** sous réserve que celles-ci soient positionnées, au départ, en arrière des concurrents, et que le nombre d'accompagnateurs soit limité à 6. Ces accompagnateurs seront dotés de dossards, mais non inclus au classement où figurera seulement la Joëlette.

Les accompagnateurs sont inscrits à la course de manière classique et devront préciser qu'ils accompagnent une joëlette.

Pour la personne de la joëlette : il convient de fournir un certificat médical permettant de valider que la personne peut participer à la durée et aux conditions météorologiques de l'épreuve.

Article 4 : Dossards

1. Retrait

Le retrait des dossards s'effectuera **le samedi 06 juillet 2024 de 8h30 à 18h00** à Charroux.

Chaque dossard est **remis individuellement** à chaque coureur sur présentation :

- D'une **pièce d'identité** ;
- Du **QR Code récapitulatif d'inscription** ;
- D'un **PPS** ou d'une **licence valide autorisée** si ceci n'a pas été validé lors de l'inscription.

En cas de non-présentation d'un des documents le dossard ne sera pas remis et le contrevenant ne pourra prétendre à un remboursement.

Il est possible de **récupérer le dossard d'un autre concurrent** à condition de se présenter avec une photocopie des documents ci-dessus.

2. Port et visibilité

Le port du dossard est **obligatoire**. Il doit être porté lisiblement sur le torse et maintenu par 4 épingles ou aimants à dossard.

Le port d'une lampe frontale est recommandé par l'organisation pour l'épreuve du 20km trail.

Article 5 : Modalités d'inscription

Il est possible de s'inscrire aux épreuves de *La Belle Course avec Les Bougies de Charroux* **en ligne** www.labellecourse.com ou à *La French Run Boutique* au 10 place Saint Sébastien | 58000 Nevers.

Toute inscription ne sera prise en compte qu'à la condition **d'être complète** (formulaire d'inscription dûment complété, autorisation parentale pour les mineurs, règlement effectué).

1. Inscription en ligne

Les inscriptions en ligne débutent le samedi 17 février via le site web <https://www.labellecourse.com>

2. Inscription en point de vente physique

L'inscription en point de vente physique est aussi possible **à La French Run Boutique au 10 place Saint Sébastien à Nevers**. Les horaires d'ouverture au public sont – du mardi au samedi de 10h00 à 19h00.

Article 6 : Modification, annulation, report

En cas de **force majeure**, catastrophe naturelle ou de toute autre nature mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit **d'annuler ou d'interrompre** l'épreuve sans que les participants puissent prétendre à un quelconque remboursement.

L'organisation remboursera l'intégralité du montant de l'inscription si la course doit être annulée de son fait (arrêté préfectoral non obtenu, refus d'autorisation de passage, faible nombre d'inscrits...).

Aucun remboursement n'est prévu en cas d'annulation de la part du participant. Conformément aux dispositions de l'article L221-28 du Code de la Consommation, les inscriptions en ligne sont exclues de droit de rétractation : il n'existe pas de droit de rétractation pour les activités de loisirs fournies « (...) qui doivent être fournies à une date ou à une période déterminée ».

Tout engagement est ferme et définitif, et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sans l'accord de l'organisation, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Aucun changement d'identité ne sera effectué post-événement notamment dans le classement de l'épreuve.

Article 7 : Parcours

Les parcours seront consultables en ligne dès la validation de l'arrêté préfectoral sur le site www.labellecourse.com

Article 8 : Tarifs

Les licenciés FFA bénéficient d'une remise de 2,00€ par inscription sur l'épreuve 20 km trail et 10 km sur route.

1. Le 20 km trail

Jusqu'au 29/02 inclus	Jusqu'au 15/04 inclus	Jusqu'au 05/07 inclus	Sur place (selon place disponible)
22,00€	29,00€	32,00€	38,00€

Votre inscription à l'épreuve comprend :

- Le dossard ;
- Programme ;
- Une bougie La French Run X Les Bougies de Charroux ;
- Un Tote bag Made In France ;
- Un gobelet de ravitaillement ;
- Bière à l'arrivée ;
- Une médaille ;
- Les ravitaillements kilométriques intermédiaires ;
- Chronométrage ;
- Tracé GPX ;
- Secours et sécurité.

Vous pouvez également vous offrir le t-shirt collector de l'édition entièrement fabriqué en France d'une valeur à 45,00€. Celui-ci sera uniquement sur commande en stock limité et proposé à l'achat sur votre formulaire d'inscription.

À noter que le pack coureur est garanti pour les personnes qui seront inscrites avant le 10 juin 2024 inclus. Passé cette date, nous ne garantissons pas l'intégralité du pack coureur et/ou les tailles demandées lors de l'inscription.

2. Le 10 km sur route

Jusqu'au 29/02 inclus	Jusqu'au 15/04 inclus	Jusqu'au 05/07 inclus	Sur place (selon place disponible)
19,00€	25,00€	28,00€	32,00€

Votre inscription à l'épreuve comprend :

- Le dossard ;
- Programme ;
- Une bougie La French Run X Les Bougies de Charroux ;
- Un Tote bag Made In France ;
- Un gobelet de ravitaillement ;
- Une médaille ;
- Les ravitaillements intermédiaires ;
- Chronométrage ;
- Secours et sécurité.

Vous pouvez également vous offrir le t-shirt collector de l'édition entièrement fabriqué en France d'une valeur à 45,00€. Celui-ci sera uniquement sur commande en stock limité et proposé à l'achat sur votre formulaire d'inscription.

À noter que le pack coureur est garanti pour les personnes qui seront inscrites avant le 10 juin 2024 inclus. Passé cette date, nous ne garantissons pas l'intégralité du pack coureur et/ou les tailles demandées lors de l'inscription.

3. La balade gourmande et touristique de 6 km

Jusqu'au 29/02 inclus	Jusqu'au 15/04 inclus	Jusqu'au 05/07 inclus	Sur place (selon place disponible)
15,00€	19,00€	22,00€	25,00€
Tarif enfant de 6 à 12 ans Gratuit pour les 0 - 5 ans (âge le jour de l'événement)			
5,00€			

Votre inscription à l'épreuve comprend :

- La participation à l'épreuve ;
- Une bougie La French Run X Les Bougies de Charroux **(pas dans le pack enfant)** ;
- Un Tote bag Made In France **(pas dans le pack enfant)** ;
- Un Ecocup solide ;
- Ravitaillements gourmands sur le parcours ;
- Secours et sécurité.

Vous pouvez également vous offrir le t-shirt collector de l'édition entièrement fabriqué en France d'une valeur à 45,00€. Celui-ci sera uniquement sur commande en stock limité et proposé à l'achat sur votre formulaire d'inscription.

À noter que le pack coureur est garanti pour les personnes qui seront inscrites avant le 10 juin 2024 inclus. Passé cette date, nous ne garantissons pas l'intégralité du pack coureur et/ou les tailles demandées lors de l'inscription.

4. La course médiévale pour les kids

La course médiévale pour les kids est **une animation athlétique** destinée aux enfants et est **gratuite** quelle que soit la distance parcourue. Inscription en ligne ou sur place le jour de l'épreuve.

L'inscription à cette épreuve comprend :

- La participation à l'épreuve ;
- Un dossard ;
- Une médaille
- Un Ecocup solide ;
- Un goûter de fin de course ;
- Secours et sécurité.

À noter que le pack coureur est garanti pour les personnes qui seront inscrites avant le 10 juin 2024 inclus. Passé cette date, nous ne garantissons pas l'intégralité du pack coureur et/ou les tailles demandées lors de l'inscription.

5. OPTIONS

T-shirt collector de l'événement

Tee-shirt technique manches courtes
Fabriqué en France en matière recyclée
Sur commande uniquement

Prix : 45,00€

Musée de Charroux

Visite libre avec audioguide (45min à 1h00)
14 salles d'exposition
Ticket valable le samedi 06 et dimanche 07 juillet

Tarif préférentiel : 3,00€ par personne
Gratuit pour les personnes de 16 ans et moins

Article 9 : Chronométrage

Les participants du 20 km trail et du 10 km route se verront remettre **une puce électronique** lors du retrait du dossard qui sera initialisé automatiquement sur la ligne de départ et servira de **contrôle de régularité** de course. Cette puce est collée au verso de votre dossard.

Un participant n'empruntant pas la chaussée du parcours ne pourra être classé à l'arrivée. Le système de détection électronique est sélectionné selon des critères stricts de fiabilité. Malgré les tests réalisés par les fabricants, il reste toujours un pourcentage (très faible) de non-détection.

Article 10 : Abandon

Tout concurrent souhaitant abandonner devra se présenter à **l'arrivée de l'épreuve**.

Article 11 : Force décisionnaire de l'Organisateur

Le pouvoir de décision revient à l'Organisateur et est sans appel.

Article 12 : Classement et récompenses

Les récompenses **ne sont pas cumulables**. Pour se voir remettre un prix, la présence du coureur lauréat est **obligatoire**, aucune remise ni aucun envoi de récompense ne sera effectué après le temps protocolaire.

1. Le 20 km trail

CATÉGORIES	ANNÉES DE NAISSANCE	RÉCOMPENSES
SCRATCH (H ET F)	Toutes	3 premiers
JUNIORS (H ET F)	2005 et 2006	Premier/ère
ESPOIRS (H ET F)	2002 à 2004	Premier/ère
SENIORS (H ET F)	1990 à 2001	Premier/ère
MASTERS 0 (H ET F)	1989 - 1985	Premier/ère
MASTERS 1 (H ET F)	1984 - 1980	Premier/ère
MASTERS 2 (H ET F)	1979 - 1975	Premier/ère
MASTERS 3 (H ET F)	1974 - 1970	Premier/ère
MASTERS 4 (H ET F)	1969 - 1965	Premier/ère
MASTERS 5 et +	1964 et avant	Premier/ère

2. Le 10 km sur route

CATÉGORIES	ANNÉES DE NAISSANCE	RÉCOMPENSES
SCRATCH (H ET F)	Toutes	3 premiers
CADETS (H ET F)	2007 et 2008	Premier/ère
JUNIORS (H ET F)	2005 et 2006	Premier/ère
ESPOIRS (H ET F)	2002 à 2004	Premier/ère
SENIORS (H ET F)	1990 à 2001	Premier/ère
MASTERS 0 (H ET F)	1989 - 1985	Premier/ère
MASTERS 1 (H ET F)	1984 - 1980	Premier/ère
MASTERS 2 (H ET F)	1979 - 1975	Premier/ère
MASTERS 3 (H ET F)	1974 - 1970	Premier/ère
MASTERS 4 (H ET F)	1969 - 1965	Premier/ère
MASTERS 5 et +	1964 et avant	Premier/ère

3. La balade gourmande et touristique de 6 km

La randonnée gourmande et touristique n'est pas une course chronométrée et ne donne lieu à **aucun classement**.

4. La course médiévale pour les kids

La course médiévale pour les kids n'est pas une course chronométrée et ne donne lieu à **aucun classement**.

Article 13 : Sécurité, Services généraux et médicaux

La sécurité routière est assurée par l'organisation. La responsabilité médicale sera assurée par un organisme de secouristes agréés. Ceux-ci pourront décider de **la mise hors course** d'un concurrent pour des raisons médicales.

Le port des oreillettes est autorisé à condition que le participant soit en mesure d'entendre les bruits environnants et les indications des membres de l'organisation ainsi que des autres participants autour de lui.

Article 14 : Sanitaires, ravitaillements

Pour l'épreuve du 20 km trail, des ravitaillements (solide et liquide) sont prévus **environ tous les 5km** notamment à la mi-course et à l'arrivée.

En ce qui concerne le 10 km route, un ravitaillement (solide et liquide) est prévu à chaque boucle de 2,5, c'est-à-dire au km 2,5, au km 5, au km 7,5 ainsi qu'à l'arrivée.

Pour les kids, un goûter est prévu à l'arrivée.

À noter qu'aucun gobelet ne sera disponible sur les ravitaillements.

Article 15 : Équipements interdits sur le parcours

Les bicyclettes, engins à roulettes et/ou motorisés sont **formellement interdits** sur le parcours, hormis les véhicules d'organisation et de sécurité, de santé et de secours. Tout coureur qui sera assisté par ce type de moyen de transport est passible de disqualification et de mise hors course.

Article 16 : Assurances

- **Responsabilité civile** : Les organisateurs ont souscrit un contrat qui couvre leur responsabilité civile ainsi que celle des participants dûment engagés, de la ligne de départ à la ligne d'arrivée, pour les dommages matériels ou corporels qu'ils pourraient causer accidentellement à des tiers ou se causer entre eux.
- **Individuelle accident** : Il appartient aux participants de vérifier auprès de leur fédération ou de leur assurance qu'ils sont bien couverts pour les dommages corporels qu'ils encourent lors de leur participation à ce type d'épreuve. Dans le cas contraire, il est de leur intérêt de souscrire auprès de leur assureur un contrat qui les garantisse en cas de dommages corporels.
- **Domage matériel** : Ni l'organisateur, ni son assureur ne couvrent les dommages que pourraient subir les participants, notamment en cas de chute ou de vol. Il incombe à chacun de se garantir ou non contre ce type de risques auprès de son assureur.
- **Vol et disparition** : Les participants reconnaissent la non -responsabilité de l'organisateur pour la surveillance des biens ou des objets en cas de vol ou de perte.

Article 17 : Comportement du coureur / respect de l'environnement

Il est demandé au coureur d'adopter un comportement responsable. Les concurrents se doivent secours et entraident et il leur est demandé de respecter les bénévoles présents tout au long de la course.

Il est également attendu du coureur un comportement respectueux de l'environnement. Par conséquent, les déchets doivent être jetés aux endroits prévus à cet effet.

Un concurrent passant outre ces consignes sera mis hors-course. Plusieurs actions seront également mises en place par l'organisation dans cette optique de préservation de l'environnement.

Article 18 : Droit à l'image

Les participants autorisent expressément les organisateurs ainsi que leurs ayants droit tels que les partenaires et médias à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation, sur tous les supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

Article 19 : CNIL

Conformément aux dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée dite « Informatique et Libertés », chaque organisateur de course Hors-Stade s'engage - à informer les participants à leur compétition que les résultats pourront être publiés sur le site Internet de l'épreuve et sur celui de la Fédération Française d'Athlétisme. Si des participants souhaitent s'opposer à la publication de leur résultat, ils doivent expressément - Page 4/59 Réglementation running (modifiée par le Comité Directeur du 22 juin 2018) Réglementation running (modifiée par le Comité Directeur du 22/06/2018)

Page 5/59 - en informer l'organisateur et le cas échéant la FFA à l'adresse électronique suivante : dpo@athle.fr.

- à respecter la charte informatique et liberté consultable à l'adresse suivante :
<https://www.athle.fr/reglement/CHARTE-INFORMATIQUE-LIBERTES.pdf>

Article 20 : Acceptation

La participation à *La Belle Course avec Les Bougies de Charroux* implique l'acceptation expresse par chaque concurrent du présent règlement pour lequel il s'engage aussi sur l'honneur à ne pas anticiper le départ et à parcourir la distance complète prévue par l'épreuve choisie avant de franchir la ligne d'arrivée.

Pour tout litige non résolu par le présent règlement, celui de la FFA sera appliqué. Chaque participant devra accepter le présent règlement en cochant la case correspondante sur son bulletin d'inscription lors de son inscription en ligne sur le site interne.

BONNE COURSE À TOU(TE)S !